

Le Mot du Maire

Alors que la Commission de Sécurité d'Arrondissement a donné un avis favorable à l'ouverture de la crèche de la MARPA et du foyer rural...

Vous trouverez dans ce numéro « spécial travaux » quelques précisions concernant d'une part l'état des chantiers et d'autre part le plan de circulation qui sera mis en place dès que les travaux d'aménagement de la nouvelle voie seront faits. Ce plan de circulation est issu de la réunion publique qui s'est tenue le 17 avril au foyer rural. Il est bien entendu qu'il est susceptible de modifications et surtout d'améliorations qui pourraient se révéler nécessaires après un certain nombre de mois d'utilisation.

Par ailleurs, n'oubliez pas que le parking situé devant la crèche et la MARPA sera ouvert à l'ensemble des vétheuillais et de leurs visiteurs.

DHP

N° 80

DECEMBRE 2015

Le point sur la future voirie - MARPA / Crèche

Pour accéder à la crèche comme à la MARPA et ne pas augmenter la circulation rue Montrond, il a été entendu que la voie utilisée comme voie de chantier pendant les travaux serait pérennisée.

C'est ainsi que la commune a demandé au propriétaire des parcelles concernées, Val d'Oise Habitat, de lui vendre ses parcelles. Cette demande a reçu un avis favorable, il y a maintenant une vingtaine de mois et dans son budget 2015, le conseil municipal a inscrit à la fois le coût des acquisitions et celui des travaux nécessaires à l'utilisation courante de la route.

Aujourd'hui ces travaux, comme cette acquisition, sont retardés. D'une part, pour ce qui concerne les travaux, la commune a demandé des devis pour les travaux de voirie et mandaté un bureau d'études pour établir un dossier de régularisation des travaux faits par Val d'Oise Habitat ; en effet, le propriétaire aurait dû, lors de la création de cette voie, déposer un dossier « Loi sur l'eau » auprès des services de l'Etat, ce qui n'a pas été fait. Ce dossier a donc été réalisé par la commune et transmis aux services compétents qui se sont déplacés récemment sur le terrain pour un complément d'informations. D'autre part, pour ce qui est de l'acquisition, le notaire de la commune est depuis plusieurs mois dans l'attente de pièces nécessaires à la vente de la part du notaire de VOH.

La commune ne reste donc pas inactive, elle est prête à signer les actes notariés, prête à effectuer les travaux mais elle ne peut les commencer tant qu'elle n'est pas propriétaire des parcelles et tant que le dossier de régularisation n'a pas reçu un avis favorable des services de l'Etat.

Parking du foyer, place Jean Moulin

Alors que le nouveau foyer rural a reçu un avis favorable d'ouverture de la part de la commission de sécurité d'arrondissement, l'équipe du foyer, avec l'aide des services techniques de la commune, va prochainement emménager et prendre possession des lieux. Comme il a été dit, l'ancien foyer sera démoli. Cette « déconstruction » prévue dans la « foulée » du déménagement est retardée de quelques semaines, car cette opération, simple en apparence, est rendue compliquée du fait de textes réglementaires concernant l'amiante. Si l'on sait, pour avoir effectué les diagnostics de longue date, que le foyer n'est pas construit avec des matériaux (bardage, toiture, isolant...) en contenant, il faut cependant s'assurer que d'autres éléments notamment les colles utilisées pour la fixation du carrelage n'en contiennent pas dans leur composition. Le recours à un organisme spécialisé est donc un préalable nécessaire pour répondre aux obligations des derniers textes réglementaires. Ce nouveau diagnostic plus pointu établi, la démolition pourra alors commencer selon les prescriptions éventuellement recommandées. C'est pourquoi, avant de lancer la consultation des entreprises pour choisir le démolisseur de l'ancien foyer, il nous faut auparavant sélectionner une entreprise spécialisée dans la détection de l'amiante.

En attendant le démarrage des travaux, le parking sera donc partiellement rouvert, puis suspendu à nouveau pendant les travaux et le réaménagement définitif de la place.



**MAIRIE
DE
VETHEUIL**

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations de la
mairie sur le site :

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipale en vous inscrivant
sur le site de la mairie.



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lepicier-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

N° 80

Les Brèves de Vetheuil – Décembre 2015

Plan de circulation

